

## Rapport de contrôle d'installation électrique

(TEMPLATE\_1\_CTRL\_ELEC\_DOM - V7.1)

Référence du Rapport : ELEC\_DOM\_SC\_081020\_1\_VILLERS LA VILLE\_RENOVVITAL

### Type de contrôle et prescriptions réglementaires selon le Livre 1 :

- Contrôle de conformité avant mise en usage d'une nouvelle installation  
 Première visite

Date de la visite : 08-10-20



<b>Agent visiteur</b> <input type="checkbox"/> Stephan Chrobot	<b>Type d'installation</b> <input type="checkbox"/> Unité d'habitation - appartement / studio	<b>Coordonnées du responsable des travaux en cas de contrôle de conformité</b> RENOVVITAL SRL
<b>Adresse de facturation, du propriétaire, exploitant ou gestionnaire</b> Nom : RENOVVITAL / Mr.Samuel Duquesnay Tél : 0487/ 17 96 09 Adresse : Rue P. Lauwers 14 1780 Wemmel Mail : <a href="mailto:renovvital@gmail.com">renovvital@gmail.com</a> BE0807 992 380		<b>Adresse de l'installation</b> Rue De l'Enfer 60 boîte 10 1495 Villers-La-Ville <b>Compteur</b> N° compteur (jour/nuit) : 33500251 N° compteur (exclusif nuit) : GDR : <input type="checkbox"/> ORES Code EAN :

### Description de l'installation

Date de l'installation : Après le 01/10/1981

Mise à la Terre :	<input type="checkbox"/> Après le 01/06/2020
Tableau principal :	<input type="checkbox"/> Après 2000
Canalisations et Terminaisons	<input type="checkbox"/> Après le 01/06/2020

Tension d'alimentation principale  N + 230 V  
 Câble d'alimentation du tableau principal :  EXVB  4 x  10 mm<sup>2</sup>  
 Courant nominal de la protection du branchement In : 40 A  
 Différentiel général :  Type A 300 mA  40 A  
 Plombage du différentiel en tête d'installation :  Non

Remarque :

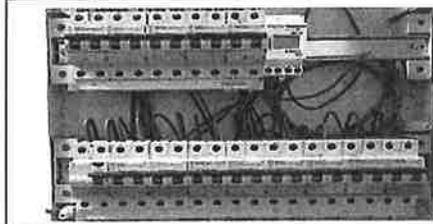
Nombre de tableaux : 1  
 Nombre de circuits terminaux :

Tableau 1 : 18

Tableau 2 :

Mise à la Terre de l'installation :  Piquets / barres de Terre

Photo du tableau principal :



### Mesures

Terre 12,3 Ohms  
 Isolement entre Phases/Neutre et Terre 0,8 M Ohms

**Contrôle**

N°	Contrôle	Résultat	Commentaire
a	L'installation électrique est conforme aux schémas unifilaires et aux schémas de position.	<input type="checkbox"/> Oui	
b	L'état du matériel électrique de l'installation fixe (interrupteurs, prises, raccordement dans les tableaux,...) est conforme.	<input type="checkbox"/> Oui	
c	Les mesures de protection contre les chocs électriques directs et indirects sont mises en place.	<input type="checkbox"/> Oui	
d	Le bouton test des différentiels est opérationnel.	<input type="checkbox"/> Oui	
e	Les différentiels déclenchent sur base d'un courant de défaut (entre 2,5 et 2,75 fois la sensibilité)	<input type="checkbox"/> Oui	
f	La continuité des Terres est assurées (liaisons équipotentielles principales et secondaires, prises de courant, matériel de classe 1,...).	<input type="checkbox"/> Oui	
g	Le matériel électrique à poste fixe ne présente pas de dangers pour les personnes et les biens.	<input type="checkbox"/> Oui	
h	Le matériel électrique à poste mobile ne présente pas de dangers pour les personnes et les biens.	<input type="checkbox"/> Oui	
i	Le calibre des disjoncteurs et fusibles sont adéquats par rapport aux sections des canalisations qu'ils protègent.	<input type="checkbox"/> Oui	

**Infractions**

N°	Domaine	Infraction	Commentaire
		<b>PAS D INFRACTION</b>	

**Remarques génériques**

1	Le présent rapport rend compte de l'état de l'installation électrique sur base de l'état visible et à la date de la visite.
2	Il est conseillé de contrôler et resserrer si besoin la visserie des raccords électriques tous les 5 ans.
3	En cas de déclenchement d'un disjoncteur ou d'un différentiel, cherchez-en la cause.

**Observations et Remarques spécifiques**

1	Les appareils électroménagers de la cuisine ne sont pas présents lors de la visite.
2	Les équipements de la salle de bain ne sont pas présents lors de la visite.
3	
4	

**Conclusions**

Conformité au RGIE :

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'AR du 08/09/2019 concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension.

Date de revisite de l'installation électrique :

En cas de conformité positive, le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.

**Date de la visite + 25 ans**

Obligations du propriétaire :

- Conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique.
- Renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique.
- Aviser immédiatement le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
- Effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé en cas de présence d'infractions, selon le délai renseigné plus haut. Si des infractions subsistent après cette seconde visite, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite à la Direction Générale de l'Energie ayant en charge les installations électriques.

Signature et date :

Signature de l'agent visiteur

Date de la visite

Cachet de l'organisme

	<b>08-10-20</b>	<b>SOFISTES ASBL BELAC 608-INSP</b> Organisme de contrôle agréé et accrédité Rue de Tournai 74 - 7604 CALLENELLE Tél: 069/49 55 10   Fax: 069/49 55 11 <a href="mailto:info@sofistes.be">info@sofistes.be</a>
---	-----------------	---

Le fichier PDF constitue le document original.



**SOFISTES ASBL**

Organisme de contrôle agréé - TVA BE0543.365.690  
Rue de Tournai 74 - 7604 CALLENELLE  
Tél : 069/49.55.10 - 071/49.04.80 Fax : 069/49.55.11  
[info@sofistes.be](mailto:info@sofistes.be)  
<http://www.sofistes.be>



**ANNEXE : Schémas électriques**

Disponibles dans le dossier de l'installation électrique

**ANNEXE : §8.4.2 du Livre 1 (Règlement général sur les installations électriques) et la note 76 : Devoirs du vendeur et de l'acheteur lors de la vente d'une habitation équipée d'une ancienne installation électrique (habitation datant d'avant 1981)**

■ **Dès que le compromis est signé :**

Quels sont les devoirs du vendeur/notaire :

- Le vendeur doit remettre le PV de la visite de contrôle et ses annexes au notaire afin que celui-ci l'ajoute dans le dossier de la vente ;
  - Le notaire doit faire mentionner dans l'acte de vente les points suivants :
    - la date du PV de la visite de contrôle
    - le fait de la remise du PV de la visite de contrôle à l'acheteur
- Si le PV de la visite de contrôle est négatif (installation non-conforme) :
- l'obligation pour l'acheteur de communiquer son identité et la date de l'acte de vente à l'organisme de contrôle agréé qui a exécuté la visite de contrôle de l'installation électrique.

■ **Dès que l'acte de vente est signé :**

Quels sont les devoirs de l'acheteur :

- L'acheteur doit détenir le dossier de l'installation électrique (schémas, PV, ...) en deux exemplaires ;

Si le PV de la visite de contrôle est positif (installation conforme) :

- L'acheteur doit laisser réaliser la prochaine visite de contrôle soit suivant le délai repris sur le PV de la visite de contrôle (maximum 25 ans après la date de la visite de contrôle) soit en cas de modification ou extension importante de l'installation électrique.

Si le PV de la visite de contrôle est négatif (installation non-conforme) :

- L'acheteur doit informer l'organisme de contrôle agréé qui a exécuté la visite de contrôle de l'installation électrique de son identité, de la date de l'acte de vente et du PV concerné ;
- Après la communication à l'organisme de contrôle, il reçoit automatiquement 18 mois à dater de l'acte de vente pour remettre en ordre l'installation électrique ;
- L'acheteur peut choisir un autre organisme de contrôle pour laisser réaliser le recontrôle dans le délai des 18 mois (vérification conformité de l'installation).

Pour de plus amples informations

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie  
Direction générale de l'Energie – Division infrastructure et contrôles  
Adresse : Avenue du roi Albert II 16 1000 Bruxelles  
Tél. : 0800 120 33 / E-mail : [gas.elec@economie.fgov.be](mailto:gas.elec@economie.fgov.be)  
<https://economie.fgov.be>



# Tableau électrique

2 x 220V

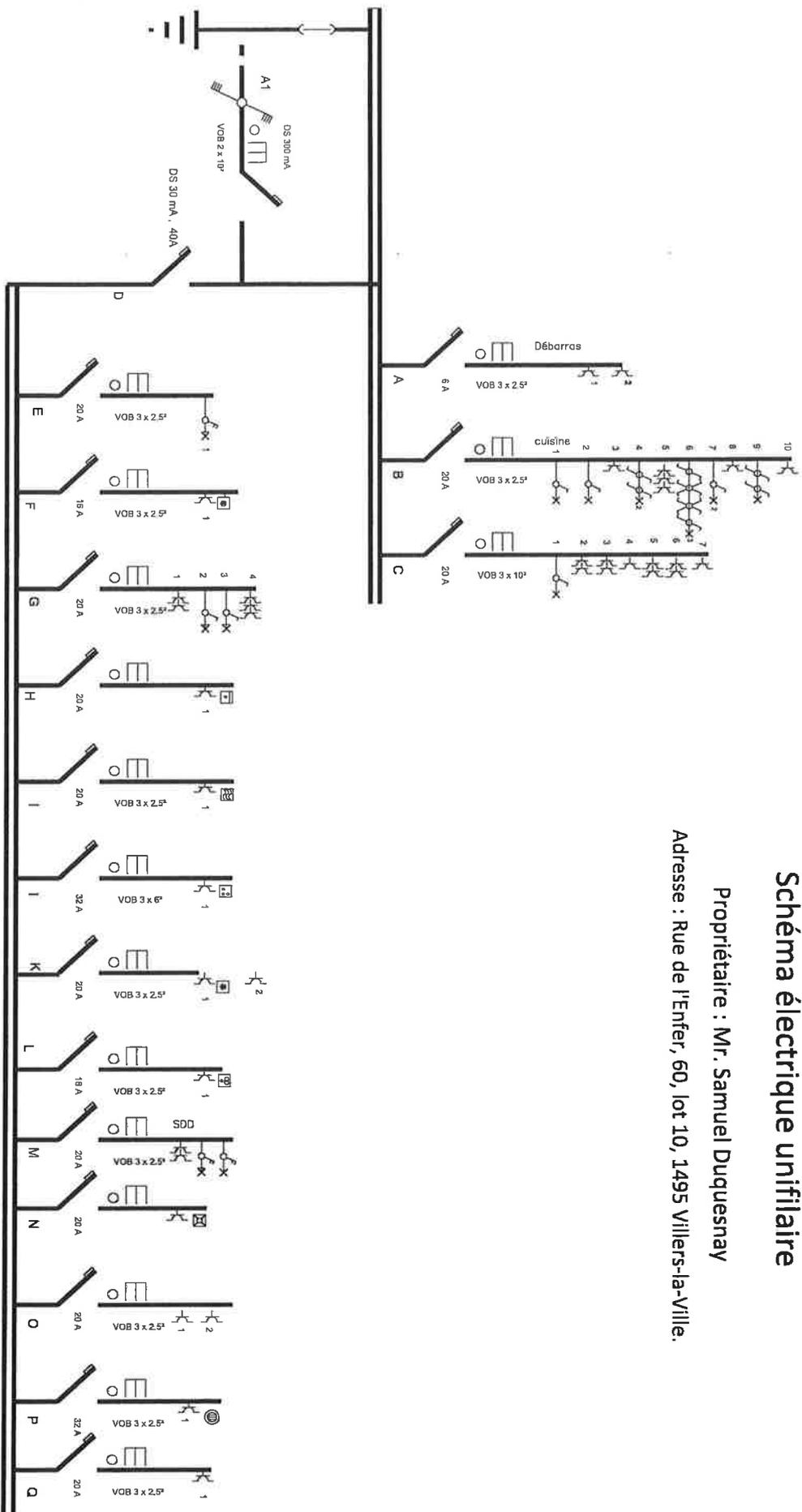
A1		Δ disj. différentiel 300mA, 40 A (Général)
A		Prises débarras
B	disj.20A	Éclairages salon, cuisine, chambre. Prise salon, chambre, wc
C	disj.20A	Éclairages bureau, prises chambre, bureau, salon
D	disj.20A	Δ disj. différentiel 30mA, 40A
E	disj.20A	Éclairages extérieure
F	disj.6A	Prise lave-linge.
G	disj.20A	Prises plan du travail cuisine. écl.débarras
H	disj.20A	Four
I	disj.20A	Micro-ondes
J	disj.6A	Taque
K	disj.20A	Prises haute, frigo
L	disj.16A	Prise séchoir.
M	disj.20A	Éclairages et prises SDB
N	disj.20A	Prise lave vaisselle
O	disj.16A	Prises ventilation, pompe hydrofor
P	disj.16A	Pompe à chaleur, boiler.
Q	disj.16A	Pompe à chaleur, extérieure.



# Schéma électrique unifilaire

Propriétaire : Mr. Samuel Duquesnay

Adresse : Rue de l'Enfer, 60, lot 10, 1495 Villers-la-Ville.

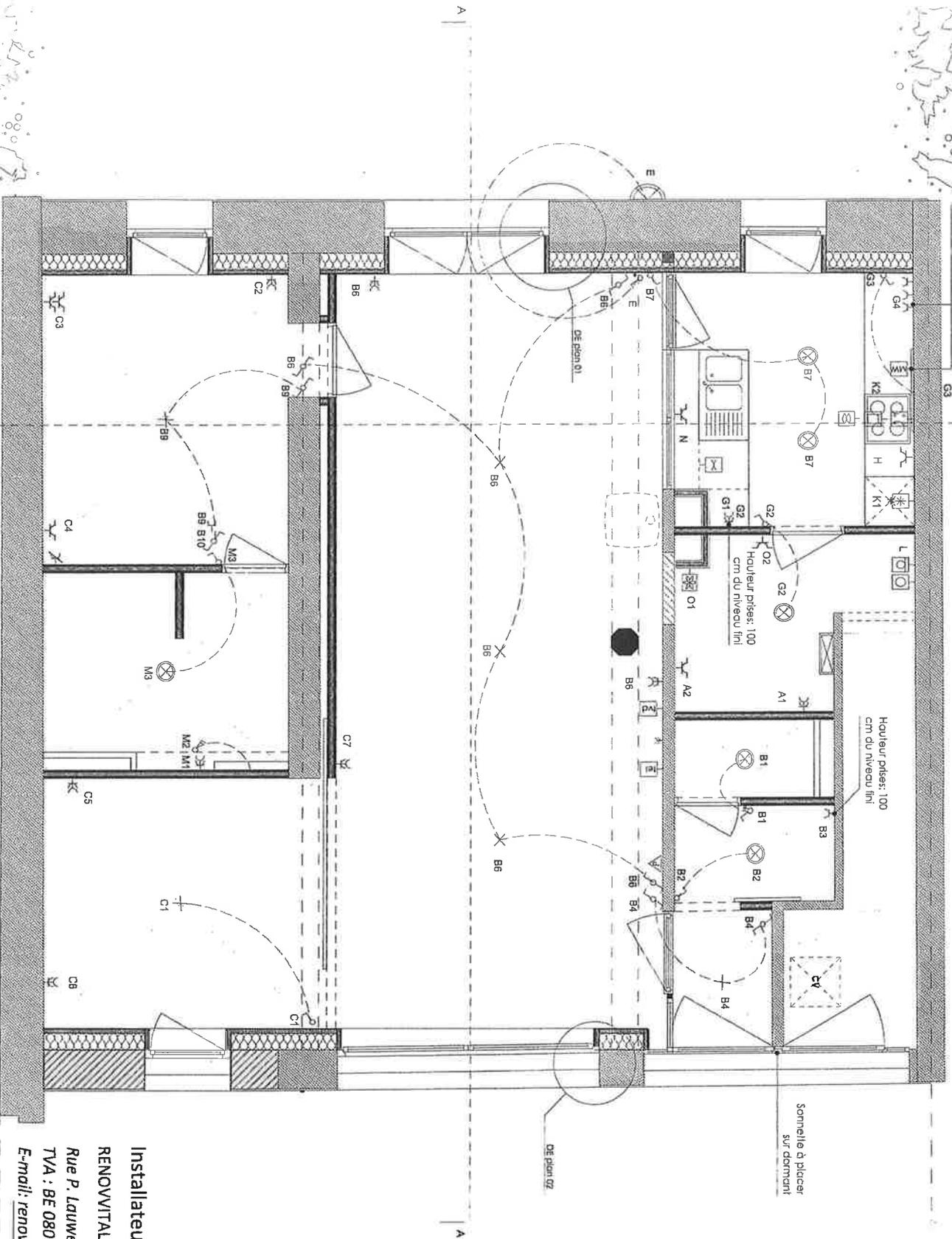




# Plan électrique

Propriétaire : Mr. Samuel Duquesnay

Adresse : Rue de l'Enfer, 60, lot 10, 1495 Villers-la-Ville.



Installateur :

RENOVITAL SRL

Rue P. Lauwers 14, 1780 Wemmel

TVA : BE 0807 992 380

E-mail: [renovital@gmail.com](mailto:renovital@gmail.com).



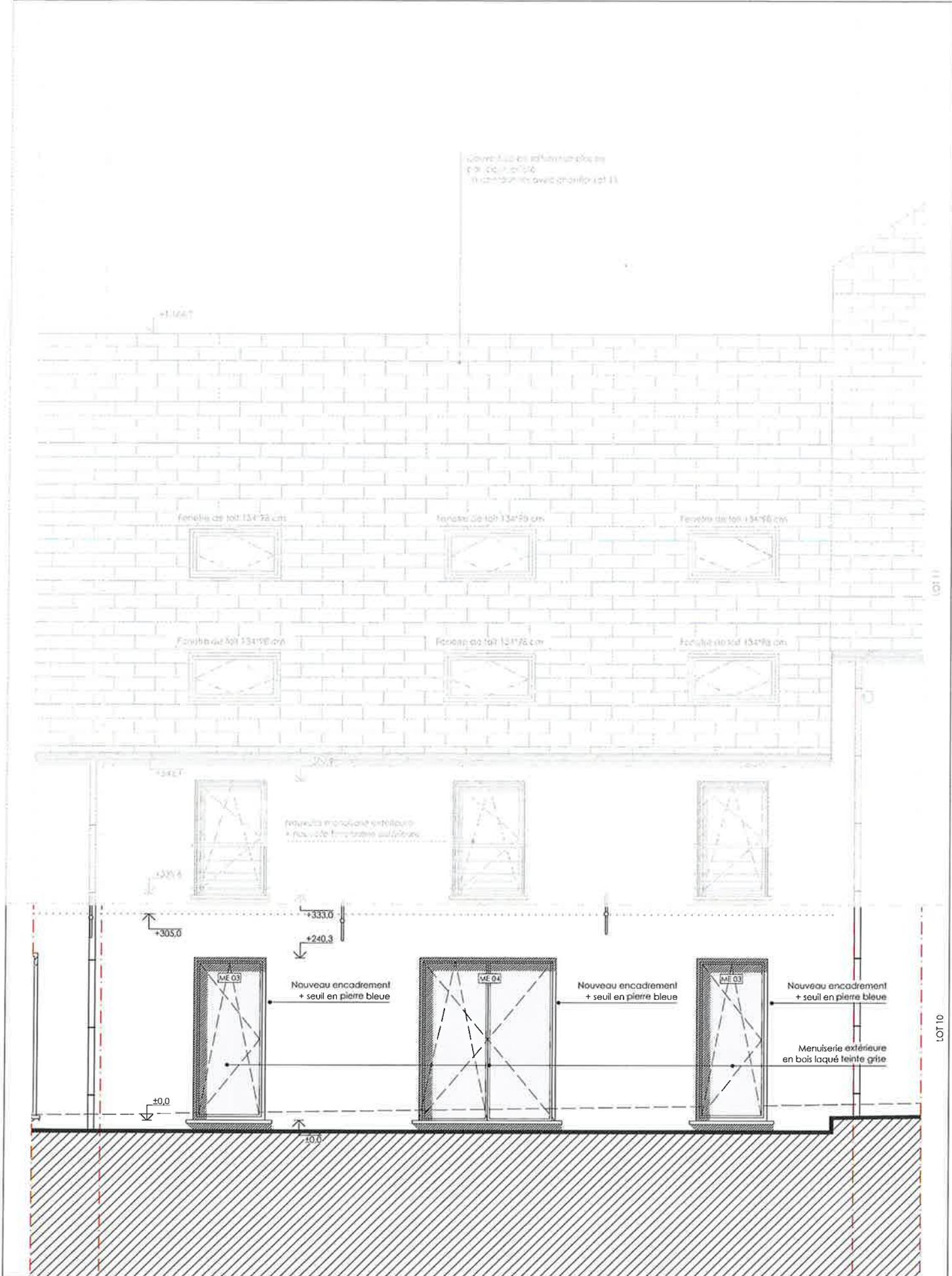








**Façade coté prairie - Projeté**









**Double flux**

**Ventilation**

Pièce	Alimentation		Transfert		Evacuation	
	Surf. d'utilisation m²	Débit mini PEB m³/h	Débit encodé m³/h	Débit mini PEB m³/h	Débit encodé m³/h	Débit encodé m³/h
Salon-SAM	64.50	150.0	150.0	25	25	
Chambre 1	16.90	60.8	62	25	25	
Chambre 2	14.55	52.4	53	25	25	
Chambre 3	11.10	40.0	40	25	25	
cuisine ouverte						150
WC +00				25	25	25
WC +01				25	25	25
SDB1 +01	7.81			25	50	50
local technique-buanderie	5.8			25	50	55
<b>total débits</b>		<b>303.2</b>	<b>303.0</b>	<b>175.0</b>	<b>175.0</b>	<b>305.0</b>

**Lot 10**

**Calcul Surfaces et volumes PEB**

Surface de plancher chauffé A<sub>ch</sub> PEB RW  
Erg 00 112.75  
Erg 01 0.00  
**112.75**

VP (m³) 409.3  
h 3.63  
m² 112.75  
eig 00  
**409.3**

**Surfaces de déperditions**

**Parois**

185.20  
AL

**Recapitulatif des parois de déperdition**

Parois verticales opaques	N	M01	M02	M03	M04	M05	Total
Mur ext 25cm chaux chamvre		44.75					
Mur ext 18cm cellulose entre ossature		0.00					
Mur ext 20cm LM entre ossature		0.00					
Mur ext 20cm PUR		0.00					
Mur ext 10cm LM entre ossature		0.00					
<b>Total</b>		<b>44.75</b>	<b>44.75</b>				<b>0.00</b>
		At neuf	At existant				

Parois horizontales opaques	N	P01	P02	P03	P04	P05	Total
Plancher		112.75					
Dalle sur sol 10cm PU		0.00					
Dalle sur sol 12cm PU		0.00					
Dalle sur sol 8cm PU		0.00					
Dalle sur sol 10cm PU proj		0.00					
Dalle sur entrée cochère		0.00					
Toitures							
Toiture inclinée 23cm LDB		0.00					
Toiture inclinée 20cm LM		0.00					
Toiture inclinée 23cm cellulose		0.00					
<b>Total</b>		<b>112.75</b>	<b>112.75</b>				<b>0.00</b>
		At neuf	At existant				

Parois vitrées	N	Ch-bois	Ch-T	Ch-PVC	Total
		27.71	0.00	0.00	
		0.00	0.00	0.00	
		0.00	0.00	0.00	
		0.00	0.00	0.00	
		0.00	0.00	0.00	
<b>Total</b>		<b>27.71</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>185.20</b>
		At neuf	At existant	At EX total	0.00

**Ventilation**

**Hypothèses de calcul**

**Système C+**

**Sur le châssis**

Invissivent Evo  
Emboutis à déduire  
.0 à déduire / châssis  
illes (m²/m)  
53.00 m²/hm  
0.10 m  
0.10 m  
0.062 m²/m  
2.80 W/m²K

**Sur le vitrage**

AR 75 small  
Emboutis à déduire  
Longueur L0 à déduire / châssis  
Surface grilles (m²/m)  
valeur U  
56.00 m²/hm  
0.08 m  
0.05 m  
0.075 m²/m  
3.00 W/m²K

débit à 2 Pa  
56.00 m²/hm  
0.08 m  
0.05 m  
0.075 m²/m  
3.00 W/m²K





**Attention**  
 Si le type d'amenée d'air venait à être différent de celui pris en compte dans les calculs, il y aura lieu de le faire valider par le Conseiller PEB pour que le tableau ci-dessous soit adapté.

Pièce	Alimentation				Transfert				Extraction		
	Surf. d'utilisation m²	Débit mini PEB m³/h	Dispositif	Nb d'amenée d'air	Longueur encodée (L.O. comptés) m	Débit alimentation encodé m³/h	Débit mini PEB m³/h	Débit encodé m³/h	Extraction minimum m³/h	Extraction encodée m³/h	Surface grille ventilation m²
Salon-SAM	38.10	137.2	invisivent evo	1	2.00	151.10	25	25			0.124
Chambre	11.20	40.3	AR 75 small	1	0.95	0.95	25	25			0.071
Bureau	9.40	33.8	invisivent evo	1	1.04	49.82	25	25			0.064
cuisine ouverte			invisivent evo	1	1.04	49.82	25	25	75	75	0.064
WC +00	7.3						25	25	50	50	
SDB +00	6						25	25	25	25	
Buanderie							25	25	50	50	
total hors équilibrage						250.74	125.0	125.0	200.00	200.00	0.324

**Lot 11**

**Calcul Surfaces et volumes PEB**

Surface de plancher chauffée A<sub>ch</sub> PEB RW

Etg 00	6.70
Etg 01	118.58
<b>Total</b>	<b>125.28</b>

faç lat	m²	57.6	h	11.00	VP (m³)	633.6
etg 00		6.70		3.63		24.3
<b>Total</b>					<b>657.9</b>	

**Surfaces de déperditions**

Type paroi	nb	m	h	total m²	At
Dalle sur sol	1	6.70	1.00	6.70	72.32
Façade avant int (entrée) +00	1	1.87	3.63	6.79	339.74
Façade avant int (entrée) +01	1	10.71	2.71	28.02	0.00
Façade arrière ext (entrée) +01	1	11.00	2.71	29.81	#DIV/0!
Toiture inclinée avant (entrée)	1	11.00	7.59	83.49	
Toiture inclinée arrière (entrée)	1	11.00	7.63	83.93	
<b>Total</b>				<b>72.32</b>	

**PAROIS OPAQUES**

Type paroi	nb	m	h	total m²	At total	At neuf	At existant	AT N/EX
Dalle sur sol	1	6.70	1.00	6.70	72.32	72.32	0.00	
Façade avant int (entrée) +00	1	1.87	3.63	6.79	0.00	0.00	0.00	
Façade avant int (entrée) +01	1	10.71	2.71	28.02	0.00	0.00	0.00	
Façade arrière ext (entrée) +01	1	11.00	2.71	29.81	0.00	0.00	0.00	
Toiture inclinée avant (entrée)	1	11.00	7.59	83.49	0.00	0.00	0.00	
Toiture inclinée arrière (entrée)	1	11.00	7.63	83.93	0.00	0.00	0.00	
<b>Total</b>				<b>72.32</b>				

**PAROIS VITREES**

Paroi opaquer concernée	Type	Châssis	Paroi opaquer concernée	Type	Châssis
Faç avt entrée					
niv 00 fenêtre arrondie	0.5	8.41	M01	Ch-bois	
niv 01	2	1.04	M01	Ch-bois	
niv 01 fenêtre ronde	1	0.28	M01	Ch-bois	
Fenêtre de toit	5	1.34	T01	Ch-T	4.55
Fenêtre de toit	1	0.94	T01	Ch-T	0.60
Faç arr entrée					
niv 01	3	1.04	M01	Ch-bois	
Fenêtre de toit	6	1.34	M01	Ch-bois	5.46
			T01	Ch-T	
<b>Total</b>					<b>28.74</b>



